DECLARATION DE REVENDICATION
Millésime 2016 - AOC CAIRANNE

ENR.DON.18.02
Date de MAJ :
28.11.2016

La déclaration de revendication permet de revendiquer les volumes de vins à commercialiser. Elle doit reprendre les surfaces déclarées lors de la déclaration de récolte et les volumes nets (sans les lies)

La déclaration doit être adressée au plus tard le 10 décembre 2016

au : Syndicat Général des Côtes du Rhône
« AOC CAIRANNE »
Maison des Vins, 6 rue des Trois Faucons,
CS 60093, 84918 AVIGNON CEDEX 9
ou envoyée par E-mail : *gestiondesdonnees@syndicat-cotesdurhone.com* ou par Fax au 04.90.85.26.83

et elle doit être accompagnée de :
- La copie de la déclaration de récolte pour les producteurs en cave particulière
- Des déclarations de récolte des opérateurs concernés par les volumes affectés en Cru Cairanne pour les caves coopératives et les vinificateurs.

N° EVV (CVI) /__/__/ /__/__/__/ /__/__/__/__/__/ (obligatoire)

N° SIRET /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ (obligatoire)

NOM et prénom ou raison sociale : .....

ADRESSE du demandeur : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél :..... e-mail : .....

Lieu d'entrepôt du vin : .....

Désignation du Cru Cairanne par couleur	**Superficie** (ha)	**Volumes Nets (hl)** revendiqués	Fait le : ..... A : ..... Signature ou cachet :